RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A TO Z TRIP Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 100 Avenue de Paris, 94800 Villejuif RCS CRÉTEIL 841 409 709

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 25/02/2025 à Villejuif,

Monsieur ZONG Mingfeng, associé unique de la société A TO Z TRIP, s'est réuni afin de prendre les décisions suivantes :

1. Constatation des pertes

L'associé unique constate que les comptes annuels clos au 31/12/2023 font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, soit -34 021 euros, en raison des pertes subies par la société.

2. Décision de poursuite de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L.223-42 du Code de commerce, l'associé unique décide de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité de A TO Z TRIP.

3. Justification des mesures prises

L'associé unique prévoit de mettre en place des mesures stratégiques pour redresser la situation financière de l'entreprise, notamment par une augmentation de chiffre d'affaires et une optimisation des coûts.

4. Formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités de déclaration de la perte de plus de la moitié du capital social auprès du greffe du tribunal de commerce de Créteil et publier la décision dans un journal d'annonces légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Villejuif, le 25/02/2025.

L'ASSO[redacted]

ZONG M

Signatur

RIS
ANCE

L.COM
SAS AU CAPITAL DE 3000€
SIREN 841 409 709